

Image not found or type unknown



Erreur sur pv de convocation

Par **Seub07**, le **20/01/2023** à **21:14**

Bonjour, j'ai été arrêté par les gendarmes et ai refusé de souffler au bout de la troisième fois dans l'ethylo-test. Bref, j'ai pris 6 mois de suspension immédiate par le préfet et je passe devant un délégué du procureur au mois de mars. Sur le procès verbal que m'a fait signer les gendarmes, il y a une erreur sur la date de l'infraction. Maintenant les gendarmes me harcèlent pour signer le nouveau procès verbal avec la bonne date. Puis-je contester l'infraction ?